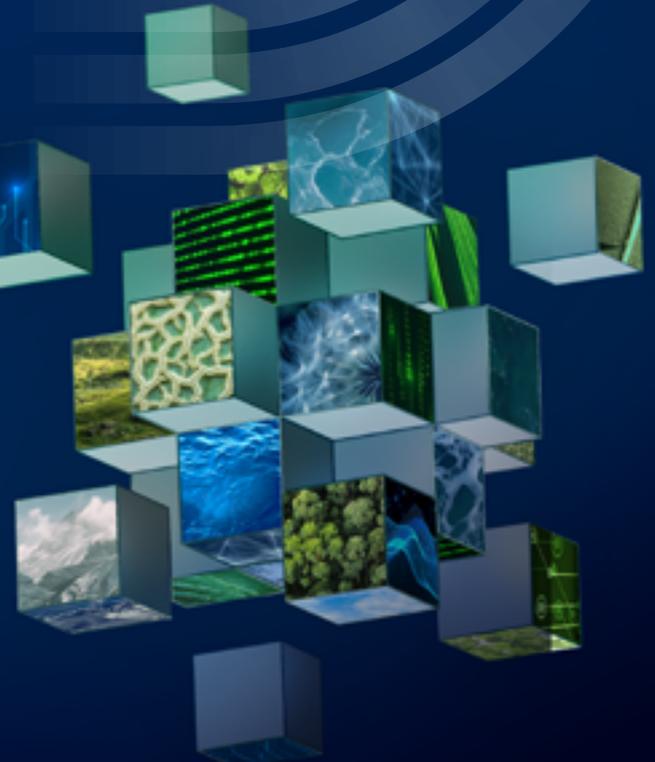


La gestion française a un rôle primordial dans la compétitivité de notre économie et sa transition vers un modèle plus durable



2. **Breaking news**

Notations ESG - Position commune des gestionnaires d'actifs et des assureurs français et allemands

3. **Éditorial** de Laure Delahousse, directrice générale de l'AFG

4. **Focus**

Agir pour la diversité et l'inclusion

5. **Vie des Commissions**

- Commission Innovations technologiques
- Guide Professionnel « Tokenisation de parts de fonds et gestion en actifs digitaux »

6. **Club Export**

- Réunion pays Royaume-Uni
- Rencontre avec une délégation de l'IAMAC

7. **Dossier**

Révision du niveau 1 du Règlement SFDR

8. **Actualités**

- ELTIF
- Projet de Loi de finances pour 2024
- *Retail Investment Strategy*
- Annonce par le gouvernement des nouveaux contours du label ISR

10. **Education financière**

- L'AFG partenaire pour la deuxième année du Next Challenge organisé par Nextwise
- Comprendre la finance durable en 9 questions : un guide éducatif de l'AFG

10. **Formation**

11. **La parole à...**

- Roni Michaly, Galilée Asset Management

11. **COMEX de l'AFG**

12. **L'AFG en bref**

- Agenda & retour sur événements
- Nomination
- Chiffre clé

Notations ESG

Position commune des gestionnaires d'actifs et des assureurs français et allemands

L'AFG a signé un **papier de position commun** avec le BVI (association allemande représentant la gestion d'actifs), le GDV (association allemande représentant les assureurs) et France Assureurs en réponse au projet de réglementation de la Commission européenne sur les notations ESG.

Les gestionnaires d'actifs et les assureurs, français et allemands, appellent notamment :

- ☐ à l'extension de la future réglementation aux produits de données ESG, incluant les données brutes ;
- ☐ et, à la clarification du champ des exemptions, devant exclure expressément les notations ESG et les produits de données ESG utilisés, fournis ou divulgués dans la continuité ou en complément d'un produit ou service fourni par une institution financière réglementée.

L'AFG a également **répondu au *have your say* de la Commission Européenne** et contribue activement aux travaux de Paris Europlace et de l'EFAMA sur ce même sujet.

Myriam Dana-Thomae, *chef de pôle Métiers transverses*

Une nouvelle feuille de route pour l'AFG :

renforcer le rôle de la gestion d'actifs au service des épargnants et de la transition de l'économie

2024 sera une année de grands défis que notre nouvelle équipe dirigeante est résolue à relever. En octobre dernier, le Conseil d'administration de l'AFG m'a nommée directrice générale, sur proposition de notre président Philippe Setbon, succédant ainsi à Dominique de Préneuf. Et nous avons accueilli Delphine de Chaisemartin, notre nouvelle directrice générale adjointe qui va renforcer notre visibilité et notre action au niveau européen et international.

Notre feuille de route s'articule autour de quatre axes : défendre et valoriser l'excellence de la gestion française ; faire de la France un leader de la finance durable ; développer des solutions d'épargne adaptées à tous les clients en favorisant l'épargne longue et promouvoir un écosystème compétitif pour les acteurs français dans un paysage européen et mondial extrêmement concurrentiel.

Nous allons travailler, avec les membres de l'AFG, pour mieux faire savoir **le rôle indispensable des gérants au service des épargnants et dans le financement de l'économie**. Renforcer la gestion d'actifs c'est renforcer la compétitivité des entreprises et leur transition vers un modèle plus durable. Avoir des acteurs de la gestion forts, cela signifie avoir une épargne performante et des sources de financement à long terme pour les entreprises. En Europe comme dans les autres régions du monde, la compétitivité des entreprises est étroitement liée à la compétitivité des gérants d'actifs locaux et à leur diversité, des sociétés de gestion entrepreneuriales aux plus grands acteurs. La France est le premier pays de l'Union Européenne en termes d'encours sous gestion avec des expertises reconnues couvrant l'ensemble des classes d'actifs (taux, dérivés, actions, actifs réels...). En outre, elle occupe une position de leader dans l'investissement durable. Elle doit s'affirmer à la hauteur de sa place en Europe. Nous devons mieux faire entendre notre voix auprès des décideurs publics en France et en Europe ainsi qu'auprès des organisations représentatives comme l'EFAMA.

En début d'année, nous publierons un « Manifeste » proposant aux pouvoirs publics des orientations pour disposer d'ici à 2030 d'une économie européenne performante et durable. Ce Manifeste sera aussi l'occasion de parler de notre industrie, chiffres et études à l'appui, de son rôle et de la façon dont la réglementation peut accompagner les changements nécessaires, sans peser sur la compétitivité des acteurs.

D'un point opérationnel, nous renforcerons le rôle des Commissions de l'AFG, chacune établissant sa propre feuille route conformément aux quatre priorités que nous avons définies et précisant son mandat. Leur rôle est clef pour construire les positions de l'AFG à partir d'une expertise forte sur laquelle nous basons notre légitimité.

Notre métier porte une responsabilité forte vis-à-vis des épargnants et du financement des transitions de notre l'économie. Les défis de notre société sont aussi les nôtres. En montrant mieux notre rôle, nous pourrions mieux convaincre et contribuer à transformer véritablement notre société.

Laure Delahousse,
directrice générale de l'AFG



Agir pour la diversité et l'inclusion

L'AFG publie le 3^e tome de la collection AGIR.

Après la parution en 2021 et 2022 d'Agir pour la Mixité et d'Agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'AFG publie le premier volume d'Agir pour la diversité et l'inclusion, dédié à la problématique de l'employabilité des seniors et des jeunes.

L'objectif de ce nouveau guide de bonnes pratiques est d'**accompagner les sociétés de gestion** à instaurer et mettre en œuvre une **meilleure culture de la diversité** et de l'inclusion dans leurs pratiques socié-

tales, en regard des objectifs sociaux de leurs politiques d'investissement. Le développement de la compétitivité de la gestion doit en effet s'accompagner d'une exemplarité des pratiques sociétales.

La 5^e édition de l'ESG prospective Morning, dans le cadre de l'InvestWeek Paris 2023, a été l'occasion de présenter **les nouveaux travaux sur la thématique « Diversités, vecteur de compétitivité »** : Comment incarner notre rôle d'allié indispensable de la transition et mettre en œuvre les transformations nécessaires à sa réussite, d'abord environnementale, mais aussi sociétale ?

🎥 Deux tables rondes à voir ou revoir en replay pour tenter d'y répondre

1. Transition environnementale : un défi collectif !
[Quels alignements nécessaires pour ses acteurs ?]
2. Diversité & inclusion liée à l'âge : l'enjeu de l'emploi des seniors.
3. Présentation et analyse des résultats des enquêtes annuelles :
 - ▶ Mixité dans l'industrie de la gestion d'actifs
 - ▶ Pratiques Diversité & Inclusion (D&I) dans l'industrie de la gestion d'actifs





Commission Innovations technologiques : Lancement de 2 groupes de travail

A la suite des recommandations de son *Livre blanc Innovations technologiques : Quelles stratégies pour les SGP ?* publié en février 2023, la commission Innovations technologiques de l'AFG a lancé deux groupes de travail qui aboutiront en 2024 à la publication de guides de bonnes pratiques.

► Groupe de travail : Sobriété numérique

L'objectif de ce guide est d'apporter des informations sur les **bonnes pratiques en matière de consommation énergétique**, en lien avec l'utilisation du numérique, générée par les activités des sociétés de gestion en interne et /ou déléguée à des prestataires. Fonctionnel, il permettra de formaliser une **démarche de sobriété numérique**, de connaître les **méthodologies et mesures des émissions** liées au numérique, et d'identifier des leviers d'action.

► Groupe de travail : Intelligence Artificielle & éthique

Ce guide diffusera des informations sur les **bonnes pratiques en matière d'usage de l'intelligence artificielle (IA)** dans les activités des sociétés de gestion. L'IA, notamment générative, est source d'opportunités et d'innovations mais présente aussi, selon les usages, de nombreux risques à appréhender (opérationnels, gouvernance, propriété intellectuelle, réputation...). S'inscrivant dans le cadre réglementaire pour l'IA défini par la Commission européenne, il présentera, entre autres, une cartographie des risques selon des cas pratiques liés aux usages de l'IA.

Thomas Valli, directeur des Etudes économiques



Guide Professionnel Tokenisation de parts de fonds et gestion en actifs digitaux

Le Point sur « Solutions digitales » du 5 décembre a été l'occasion de rendre public un **nouveau guide professionnel** élaboré par la commission Innovations technologiques de l'AFG consacré à la «Tokenisation de parts de fonds et gestion en actifs digitaux».

Ce guide a pour ambition de couvrir les aspects réglementaires et opérationnels des **différents usages de la DLT (Distributed Ledger Technology)** au travers de la tokenisation de parts de fonds, des investissements en actifs numériques et la tokenisation d'instruments financiers à l'actif des fonds



Pour l'élaboration de ce guide, l'AFG a réuni les acteurs de l'écosystème de la gestion, dépositaires, auditeurs, avocats, consultants, acteurs d'infrastructure blockchain et des sociétés de gestion. Ce guide « Utilisateurs » se veut **pédagogique, simple mais précis, et**

a vocation à aider les sociétés dans leur **compréhension des questions liées à la tokenisation**. Les réglementations européennes sur les crypto-actifs entrant en vigueur progressivement, il sera mis à jour régulièrement.

Myriam Dana-Thomae,
chef de pôle Métiers transverses



CLUB EXPORT

Réunion Royaume-Uni



Le 7 décembre 2023, le Club Export de l'AFG a organisé sa troisième réunion pays dédiée au marché britannique. L'objectif était de discuter des stratégies actuelles pour la commercialisation des fonds et services d'investissement.

Dans la précédente édition, un bilan post-Brexit des mécanismes en place avait été dressé mettant en lumière les efforts déployés pour maintenir la distribution transfrontalière des fonds

Lors de cette édition, deux représentants de *The Investment Association (The IA)* – association sœur de l'AFG, ont présenté un panorama du marché mettant en évidence les évolutions réglementaires, y compris dans le domaine de l'Investissement Responsable. Des experts métier ont également partagé leur expérience, offrant une vision approfondie d'un marché sophistiqué et particulièrement compétitif, aux opportunités commerciales très intéressantes.

[En savoir plus via le site AFG](#)



Rencontre avec une délégation de l'IAMAC

Au cours d'une formation sur l'investissement responsable, Delphine de Chaisemartin, directrice générale adjointe, et Virginie Buey, directrice de la Promotion internationale ont eu le plaisir d'accueillir une délégation d'une quinzaine de personnes de l'IAMAC (*Insurance and Asset Management Association of China*), l'une des associations sœurs chinoises de l'AFG.

Cette rencontre a permis à l'AFG de présenter l'écosystème de la gestion d'actifs en France. Ana Pires, directrice Investissement Responsable, a décrit le cadre européen et les spécificités de la réglementation française en matière d'investissement responsable. [Les résultats de notre dernière enquête sur ce sujet](#), présentés par Juba Ihaddaden, économiste, ont suscité un vif intérêt de la part de l'auditoire.

[Consultez le post LinkedIn](#)

Contact : Virginie Buey – v.buey@afg.asso.fr



Révision du niveau 1 du Règlement SFDR

Le règlement SFDR est entré en vigueur depuis plusieurs années maintenant et nous constatons déjà un impact positif. Néanmoins, cette mise en œuvre a soulevé un certain nombre de défis et préoccupations parmi tous les acteurs de l'écosystème, les investisseurs et les autorités compétentes. Dans ce contexte, l'AFG est favorable à la réouverture du niveau 1 de SFDR qui est l'occasion idéale pour améliorer le cadre réglementaire de la finance durable.

L'AFG a identifié trois enjeux majeurs pour cette revue :

- ▶ **La simplification et mise en cohérence** du cadre réglementaire;
- ▶ **L'inclusion claire du concept de transition** afin de s'assurer de la bonne réallocation des flux de capitaux vers une économie durable ;
- ▶ **La nécessité de remettre le client au cœur des objectifs réglementaires** pour mieux informer les clients particuliers.

Pour ce faire, l'AFG considère que le règlement SFDR ne doit pas se limiter à une réglementation de transparence mais doit évoluer vers un **règlement intégrant des exigences de gestion ESG**. Pour cela, l'AFG estime qu'il est important de se baser sur l'intentionnalité des produits. En effet, les stratégies sont au cœur du processus de gestion et sont essentielles à la bonne compréhension des investisseurs.

L'AFG propose ainsi trois catégories de produits éligibles aux Articles 8 ou 9 :

- ▶ **Objectif générique Environnemental et/ou Social ;**
- ▶ **Transition ;**
- ▶ **Solutions, Impact et Contribution.**

L'AFG propose une **base de critères communs** à toutes ces catégories. Par ailleurs, pour faire partie d'une des catégories susmentionnées, le fonds devra s'engager sur un (ou plusieurs) indicateur(s) mesurable(s) en lien avec sa catégorie. Ces catégories de produits seraient associées à un **niveau d'ambition** (significatif et très significatif) qui permettrait de s'insérer dans le cadre existant et notamment la distinction entre les produits dits « article 8 » ou « article 9 ».

L'AFG rappelle également qu'il est nécessaire que **les labels nationaux et les stratégies équivalentes aux indices climatiques de la Commission européenne (PAB, CTB)** devraient pouvoir s'intégrer dans ce nouveau cadre par le biais d'équivalence.

Enfin, **une mise en cohérence avec les autres réglementations est nécessaire** : l'AFG propose donc de simplifier le questionnaire des préférences de durabilité des clients et de l'aligner avec ces nouvelles catégories.

Ana Pires, directrice Investissement Responsable

ELTIF



Après une première réglementation ELTIF (*European long-term investment fund*) en décembre 2015 qui n'a pas remporté le succès escompté, la gestion d'actifs se réjouit de nombreuses améliorations introduites lors de la révision par les colégislateurs. Ces évolutions devraient favoriser le développement de fonds d'investissements de long terme destinés aussi aux investisseurs particuliers.

Le législateur français, via l'adoption de la loi Industrie Verte, a soutenu ces avancées ouvrant la voie à l'adaptation du droit français aux nouveaux ELTIF et facilitant leur référencement dans l'assurance-vie.

Cependant, une inquiétude demeure concernant le cadre des futurs ELTIF qui seront ouverts aux rachats et aux souscriptions en cours de vie, constituant une des principales avancées du nouveau texte. En effet, le nouveau règlement ELTIF a donné mandat à l'ESMA pour définir le cadre dérogatoire pour ces fonds ouverts, au sein de mesures de niveau 2.

Aujourd'hui, les propositions de l'ESMA cumulent des mesures et outils de gestion de la liquidité qui seraient notamment incompatibles avec une labellisation de certaines typologies de fonds français dans la cible d'ELTIF car investissant dans des classes d'actifs non cotés et ouverts aux investisseurs de détail.

Les discussions pour calibrer à la fois un régime exigeant et qui garde la nécessaire flexibilité de gestion n'étant pas finalisées, il apparaît probable que ce cadre ne soit pas disponible pour l'entrée en application d'ELTIF 2, soit le 10 janvier 2024.

David Muresianu,
directeur Actifs réels

Projet de Loi de finances pour 2024

Le projet de Loi de Finances pour 2024, actuellement en discussion, devrait comprendre un certain nombre de mesures ayant un impact sur la gestion d'actifs, à savoir notamment :

- ▶ Un maintien de l'aménagement de la suppression de la CVAE avec un taux maximum d'imposition abaissé à 0,28% en 2024
- ▶ Le report de l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire et au 1^{er} septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises et les microentreprises. Etant à noter que des échanges entre l'AFG et les pouvoirs publics devraient permettre une application adaptée de ces nouvelles règles aux OPC, et notamment aux FCP
- ▶ L'exonération de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux sur les revenus générés par un plan d'épargne avenir climat
- ▶ La possible prorogation de la réduction d'impôt dite « IR-PME » de 25% jusqu'au 31 décembre 2025, voire une modification en profondeur du dispositif avec l'application de taux bonifiés s'agissant d'investissement dits directs dans des jeunes entreprises d'innovation et de croissance ou de rupture.

Helena Vrignaud, *directrice Fiscalité et Comptabilité*

Retail Investment Strategy

La proposition de stratégie d'investissement de détail a été publiée le 24 mai dernier par la Commission européenne. Deux sujets phares mobilisent l'attention des parties prenantes. D'une part, l'interdiction partielle des commissions ciblant les transactions sans conseil. D'autre part, le concept de « *value for money* », qui vise à s'assurer que les produits et services proposés offrent le meilleur rapport qualité-prix pour l'investisseur de détail. Pour y parvenir, la Commission européenne propose la mise en place de benchmarks européens, définis par l'ESMA, qui permettraient d'écarter les produits dont les coûts ne seraient pas suffisamment justifiés.

Les colégislateurs ont commencé leurs travaux. Au Parlement européen, ils devraient s'accélérer dans les prochaines semaines sous l'impulsion de la Députée européenne française en charge du rapport, Stéphanie Yon-Courtin (RE). Près de 1 200 amendements, ont été déposés illustrant une grande division entre parlementaires, mais le temps presse : les derniers votes en session plénière se tiendront en avril, avant les élections européennes de juin.

Le temps politique suit une logique différente au Conseil de l'UE. Après l'Espagne, c'est à la Belgique, qui prendra la présidence du Conseil au 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2024, qu'advientra l'épineuse mission de trouver une approche générale entre les Etats membres qui fera office de mandat de négociations avec le Parlement européen. Cette négociation se déroulera alors dans un contexte d'incertitude sur la nouvelle composition politique du Parlement.

Une certitude : un accord interinstitutionnel ne pourra être trouvé que lors de la prochaine mandature, au plus tôt fin 2024 et plus probablement courant 2025.

Louis-Marie Durand, *directeur des affaires publiques européennes et internationales*



Annonce par le gouvernement des nouveaux contours du label ISR

L'AFG est un soutien du premier jour du label permettant au grand public de se familiariser avec l'investissement socialement responsable suivant un processus audité et répondant à un cahier des charges détaillé. Le succès du label auprès du grand public n'est plus à démontrer avec 1 174 fonds investissant dans différentes classes d'actifs et stratégies permettant de répondre aux différents profils rendement – risque des investisseurs.

Fortement impliqués dans la révision du référentiel du label ISR, l'AFG et ses membres partagent l'ambition du Ministre pour un label plus clair et aligné sur le cadre européen de la finance durable, tout en restant un label généraliste.

Les membres de l'AFG sont mobilisés pour financer la transition de l'économie en s'appuyant sur les données des entreprises qui seront fiabilisées et standardisées progressivement à partir de 2025, notamment les plans de transition mentionnés par le Ministre. Le référentiel devra refléter le calendrier de disponibilité de ces données tel que prévu par le reporting extra-financier des entreprises CSRD.

L'AFG et ses membres prennent acte du communiqué de presse du Ministère de l'Economie relatif aux exclusions des énergies fossiles et attendent la publication du référentiel final prévue fin novembre 2023 afin d'analyser plus précisément les modifications proposées sur les fonds labélisés.

Ana Pires, directrice Investissement Responsable



Epargne salariale et Epargne retraite

La fin de l'année 2023 est marquée par l'adoption de 2 textes importants en matière d'épargne salariale et d'épargne retraite.



► Le premier concerne **la loi 29 novembre 2023 portant transposition de l'accord national interprofessionnel relatif au partage de la valeur au sein de l'entreprise.**

Fruit d'une négociation entre les partenaires sociaux, les débats législatifs ont permis une transposition fidèle et intégrale de l'accord signé le 10 février 2023. Ce texte majeur pour l'épargne salariale depuis la loi PACTE devrait notamment permettre à 1,5 millions de salariés de TPE/PME supplémentaires de bénéficier des mécanismes de partage de la valeur au sein de leurs entreprises.

Des mesures de simplification et des innovations accompagnent également les dispositifs existants, en permettant aux entreprises qui souhaitent appliquer volontairement la participation d'adapter la formule au plus près de leur situation ou de pouvoir mettre en place un nouveau mécanisme dédié au partage de l'accroissement de la valeur de l'entreprise sur 3 ans.

La possibilité pour les salariés de pouvoir épargner leurs primes de partage de la valeur dans un plan d'épargne salariale (PEE et PER collectif) constitue également une avancée majeure qui témoigne de la place centrale de ces dispositifs en faveur de la participation des salariés au financement de

l'économie et des grands enjeux de transition. A ce titre, l'ajout d'un fonds labélisé au titre du financement de la transition énergétique et écologique ou de l'investissement socialement responsable dans tous les plans d'épargne salariale témoigne de l'engagement des partenaires sociaux en faveur d'une épargne orientée sur le long terme et la durabilité.

Le volant réglementaire des travaux de transposition est en cours, les textes sont attendus pour le début de l'année 2024.

► Le second porte sur **la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.**

L'article 35 de cette loi fait notamment évoluer le PER avec l'éligibilité de nouvelles catégories d'OPC, dont les fonds ELTIF et la possibilité pour le gouvernement d'ajouter dans les profils d'allocation une part minimale composée de catégories d'organismes de placement collectif principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés.

Le contenu de cet article entrera en vigueur un an après sa publication, c'est-à-dire le 24 octobre 2024. Les arrêtés d'application sont quant à eux attendus en amont de cette date d'entrée en vigueur pour le début de l'année prochaine.

Gregory Miroux, directeur Epargne salariale et Epargne retraite

EDUCATION FINANCIÈRE



L'AFG partenaire pour la deuxième année du Next Challenge organisé par Nextwise

Pour cette troisième édition, 1 800 étudiants de Master 1 & 2, issus de plus de 80 grandes écoles et universités françaises, participent à ce concours individuellement ou via les 135 clubs constitués. L'objectif éducatif est de promouvoir, par la construction d'une stratégie d'investissement en actions, une démarche raisonnée de la gestion de portefeuille.

Les meilleurs clubs sont périodiquement invités à présenter leurs choix d'allocation devant un jury présidé par Eric Pinon, président d'honneur de l'AFG. Les critères d'évaluation sont quantitatifs (performance, risques, diversification...) et qualitatifs (sources d'information, marketing, communication...). La cérémonie de clôture et remise des prix aura lieu le 18 avril 2024 à Euronext Paris.

Ce concours éducatif pour les étudiants est l'occasion de promouvoir les métiers de la gestion d'actifs. Cette année, l'AFG accueillera sur une page dédiée de son site les CV et lettres de motivation des étudiants en recherche de stage. Les sociétés de gestion à la recherche de jeunes talents pourront directement y avoir accès à partir de janvier 2024.

FORMATION

PRAM 2024

A noter : début des cours pour la promotion 2024 du PRAM : jeudi 11 janvier 2024



Certification AMF 2024

A consulter sur le site AFG Formation : Sessions d'examens de certifications AMF 2024, soit 40 dates pour la certification Connaissances Générales et 25 dates pour la certification Finance Durable



Informations et inscriptions :
www.afgformation.fr



Comprendre la finance durable en 9 questions : un guide éducatif de l'AFG pour rendre la finance durable plus accessible à tous



Réalisé en partenariat avec l'EFAMA, ce guide AFG apporte des réponses concrètes aux épargnants qui souhaitent investir dans des produits responsables et donner du sens à leur épargne.

« Développer une épargne orientée vers la finance des enjeux de transitions, environnementale notamment, passe par un meilleur accompagnement des épargnants et beaucoup de pédagogie sur ce qu'est la finance durable » affirme Philippe Setbon, président de l'AFG.

Les gestionnaires d'actifs, en tant qu'alliés essentiels du financement des transitions, ont pour rôle notamment d'établir des ponts entre l'épargne patrimoniale longue et le développement durable de l'économie grâce à des placements alliant performance financière, environnementale, sociale et de bonne gouvernance.

Ce guide s'ajoute aux initiatives antérieures de l'AFG telles que l'outil pédagogique réalisé avec l'EFAMA en 2021 « Investir pour construire son avenir » et le guide « 12 principes pour épargner et investir » élaboré en 2020.

L'AFG poursuit son travail de pédagogie en participant à la stratégie nationale d'éducation financière de la Banque de France et avec sa campagne « Être acteur de mon épargne » sur Instagram et Meta.

Ce guide est disponible sur www.afg.asso.fr

LA PAROLE À ...

GALILÉE ASSET MANAGEMENT, basée à Paris et Strasbourg



Roni Michaly, *Président directeur Général*

Galilée AM est une SGP indépendante fondée en 2000 avec une offre en gestion privée sur-mesure ainsi qu'en gestion collective pour des investisseurs particuliers, professionnels et institutionnels. Par ailleurs, Galilée Asset Management a développé un modèle de recherche sur le sujet des thématiques avec une définition précise qui permet de mieux appréhender cette notion. En effet, une thématique doit être structurelle, internationale et transversale et portée au minimum par une mégaten-

dance. Galilée AM a formalisé un livre blanc de l'investissement thématique composé de 7 règles d'or, qui permet de mieux comprendre ces opportunités, tout en évitant ses écueils.

📄 Qu'attendez-vous de l'AFG ?

Nous attendons de l'AFG qu'elle défende au mieux les intérêts de la profession et qu'elle puisse nous aider à mieux comprendre la réglementation et l'anticiper, dans la mesure du possible.

📄 Quelles sont vos relations avec l'AFG ?

Nous sommes très satisfaits de la création du service membres qui nous permet d'avoir maintenant un point de contact beaucoup plus régulier avec l'association.

Les derniers événements organisés tel que le Forum ou les Déjeuners des Entrepreneurs permettent de mieux s'informer et de fluidifier les relations, aussi bien avec l'AFG qu'avec nos pairs.

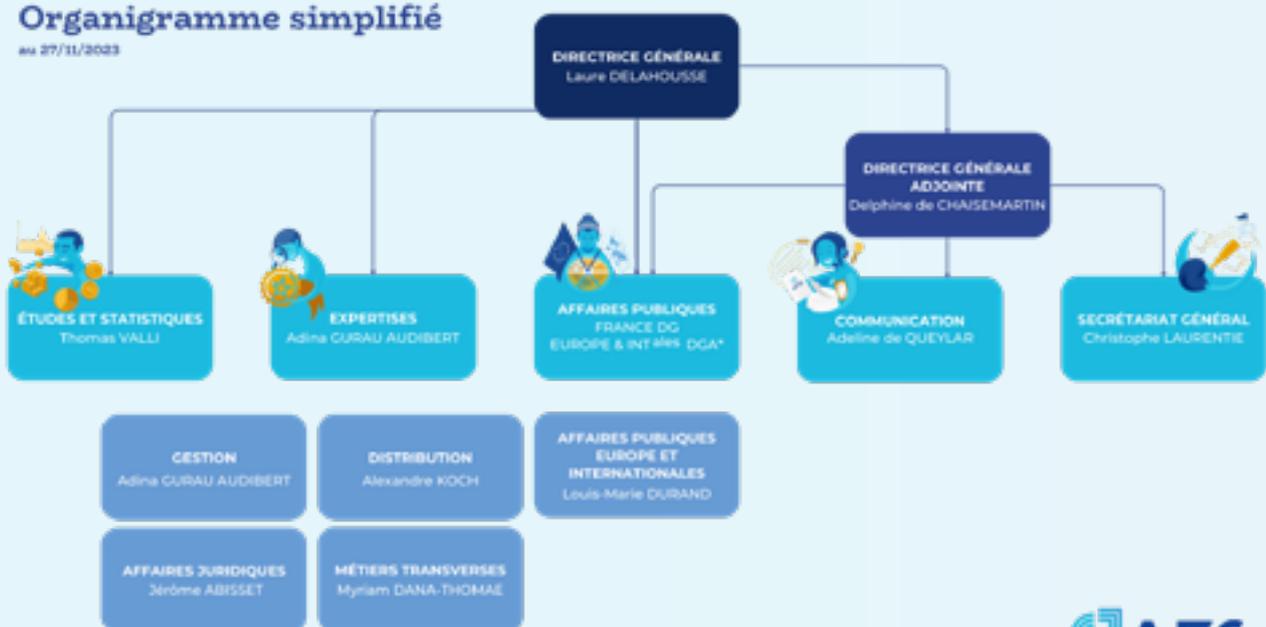
COMEX DE L'AFG

Suite aux nominations de Laure Delahousse, directrice générale et Delphine de Chaisemartin, directrice générale adjointe, l'organisation de l'AFG évolue. Adina Gurau Audibert a été promue directrice des expertises, expertises regroupées au sein de quatre pôles : affaires juridiques, distribution et relations clients, gestion financière et management du risque et métiers transverses.

Un Comex est mis en place, dont l'objectif est de mettre en œuvre la stratégie définie par la gouvernance de l'AFG. Sont membres de ce Comex : Laure Delahousse (directrice générale), Delphine de Chaisemartin (directrice générale adjointe), Christophe Laurentie (secrétaire général), Adeline de Queylar (directrice de la communication), Adina Gurau-Audibert (directrice des expertises) et Thomas Valli (directeur des Etudes économiques).

Organigramme simplifié

au 27/11/2023



*dont Promotion Internationale



Société de gestion :

- STABIHO INVESTMENT PARTNERS

Membre correspondant :

- IZNES
- JULHIET STERWEN
- NEW PRIMONIAL HOLDING 2S

- **1^{er} février 2024**

Towards the 2030s: Empowering EU Financial Autonomy

Conférence organisée par l'AFG, à Bruxelles, sur le thème de l'autonomie stratégique européenne, avec des représentants des institutions européennes et de l'industrie de la gestion d'actifs



RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS

**19 décembre 2023****Partage de la valeur au sein de l'entreprise**

Webinaire sur les opportunités offertes par la loi sur le partage de la valeur au sein de l'entreprise, permettant l'accélération de la diffusion des mécanismes d'épargne salariale dans les TPE-PME, avec le témoignage des principaux acteurs qui ont concouru à la mettre en œuvre.

Accessible en replay
(accès réservé aux membres)

12 décembre 2023**Cybersécurité : règlement DORA**

Webinaire sur le règlement européen DORA, définissant un cadre détaillé sur la résilience opérationnelle numérique pour les entités financières, et s'appliquant donc aux SGP. Présentation du nouveau guide professionnel AFG « DORA – guide pratique de mise en œuvre pour les SGP »

Accessible en replay
(accès réservé aux membres)

5 décembre 2023 -**Tokenisation de parts de fonds et gestion en actifs numériques**

Ce Point sur « Solutions digitales » a permis de présenter le nouveau guide professionnel AFG, consacré à la « Tokenisation de parts de fond et gestion en actifs digitaux »

Accessible en replay
(accès réservé aux membres)

- **18 janvier 2024**

Matinales de la distribution - Quel(s) modèle(s) pour la distribution de fonds ?

Intervention de Fannie Wurtz, vice-présidente de l'AFG, de Delphine de Chaisemartin, directrice générale adjointe de l'AFG et d'Alexandre Koch, chef de pôle Distribution et Relations clients.



NOMINATION

**Delphine de Chaisemartin,**
directrice générale adjointe

Delphine de Chaisemartin est nommée directrice générale adjointe de l'AFG en août 2023. Elle débute son parcours en 1993 à la CPR et rejoint PwC en 1997 en tant que manager audit. En 2002, elle intègre SGCIB et devient directrice du contrôle financier. En 2006 elle occupe les fonctions de COO des activités de *debt and finance* à New York jusqu'en 2012 où elle rejoint la CDC en tant que responsable des participations stratégiques dans les services financiers et administratrice dans plusieurs sociétés de gestion et banques. En 2018 elle est directrice des affaires publiques de LBP et administratrice de LBPAM, AEW et Tocqueville. Diplômée de l'EM Lyon, elle détient un MBA de York University (Toronto) ainsi qu'un DECF.

403 mds €**CHIFFRE CLÉ**

d'OPC monétaires français à fin septembre 2023, en hausse de +27% sur un an.

Publication réalisée par le département Communication de l'AFG

Pôle Publications et Presse

Directeur de publication : Laure Delahousse. Rédactrice en chef : Adeline de Queylar.

Rédactrices en chef adjointes : Delphine Robichon-Allouchery et Ilona Fissier.

Conception graphique : Stéphanie Dargent. Maquette : Sabine Charrier.

Crédit photos : David Nissen. Mobil-home production - Adobe Stock - Imprimeur : GL Associés - ISSN N° 2262-8061

41 rue de la Bienfaisance 75008 Paris T : +33 (0)1 44 94 94 00

Avenue des Arts 44 1000 Bruxelles